

## Décision n°2025-18-subvention

Décision portant validation du versement d'une subvention pour l'organisation de la 13<sup>ème</sup> édition du « Festival de Théorie » 2025\_ED 352

### Le Président d'Aix Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

**Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président en matière de versement de subventions,

**Vu** l'attestation de la Directrice de l'Ecole Doctorale ED 352 « Physique et Sciences de la Matière » en date du 22 avril 2025,

**Considérant que** l'Ecole Doctorale ED 352 « Physique et Sciences de la Matière » souhaite contribuer à l'organisation par le CEA de la 13<sup>ème</sup> édition du « Festival de Théorie » qui se déroulera du 30 juin au 25 juillet 2025, à Aix-en Provence, sur le thème des « Couches limites turbulentes »,

**Considérant** que cet évènement, de renommée internationale, est l'un des plus importants forums de recherche dédié aux derniers résultats interdisciplinaires de la recherche en fusion par confinement magnétique, en astrophysique et géophysique,

**Considérant** que ce forum vise à promouvoir et à diffuser une recherche de haute qualité, en réunissant une communauté internationale pour explorer les dernières avancées sur ces thématiques et mettre en avant les résultats de recherche obtenus ainsi qu'à des formations destinées aux jeunes chercheurs, notamment les doctorants et postdoctorants,

**Considérant** l'intérêt que présente cet évènement pour l'Ecole Doctorale ED 352 « Physique et Sciences de la Matière », les équipes de recherche du CEA Cadarache étant associées à l'école doctorale ED 352.

**Considérant** enfin que cela s'inscrit pleinement dans la mission de recherche dévolue à Aix-Marseille Université,

### DÉCIDE

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Une subvention d'un montant total de cinq cents (500 €) est accordée au titre de la participation de l'Ecole Doctorale ED 352 « Physique et Sciences de la Matière », dans le cadre de l'organisation par le CEA Cadarache de la 13<sup>ème</sup> édition du « Festival de Théorie 2025 » du 30 juin au 25 juillet 2025 à Aix-en-Provence.

**Article 2 :**

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de l'ED 352 : CF 9800D352.

**Article 3 :**

Les structures bénéficiaires sont tenues de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans un délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

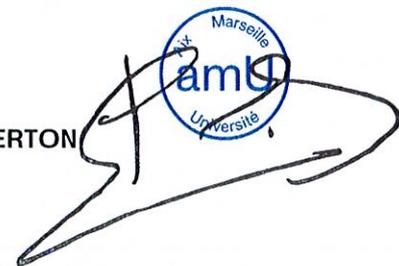
**Article 4 :**

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 10 juillet 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **24 JUL. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **24 JUL. 2025**